CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 25 juin 2019

Objet : Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs - Taux de promotion

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mardi 25 juin deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrice CALMEJANE, Monsieur Patrick de La MARQUE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Avaient donné procuration: Monsieur Jean-Luc CADDEDU à Monsieur Yves PERREE, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur André VEYSSIERE, Madame Catherine DESPRES à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Philippe LAUNAY à Anthony MANGIN, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHI, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

<u>Etaient absents et excusés</u>: Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Lamia KIROUANI, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs - Taux de promotion

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le budget du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne,

Considérant qu'il convient de fixer le taux d'avancement aux grades d'assistant socio-éducatif de première classe et d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er: les taux d'avancement aux grades d'assistant socio-éducatif de première classe et d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs est fixé à 100% à compter du 1er juillet 2019.

Article 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus au budget, comptes 63 et 64.

attementa/

e Président,

Pacques Alain BENISTI Maire de Villiers-sur-Marne